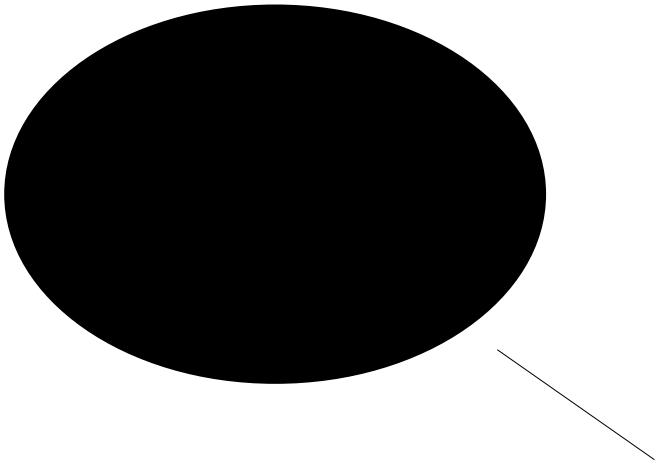
Meyzieux (69): Hadi H. condamné pour avoir violemment agressé le professeur de sa fille

03/11/2018 à 8h44



Condamné à de la prison avec sursis pour avoir giflé un enseignant.

Justice. Le quadragénaire avait violemment agressé le professeur de chimie de sa fille, qu’elle avait faussement accusé d’avoir baissé son pantalon.

Il avait réagi aux fausses accusations de sa fille. Un père de famille a été condamné lundi 29 octobre à six mois de prison avec sursis pour avoir giflé un enseignant, rapport BFMTV. Le tribunal correctionnel de Lyon a également condamné Hadi H., 42 ans, à verser 750 euros de dommages et intérêts ainsi que 500 euros au titre des frais de justice. Le procureur avait requis un stage de citoyenneté, ce que n’a pas retenu le

tribunal.

Les faits se sont déroulés le 3 octobre dernier. La fille d'Hadi H., scolarisée au collège Evariste Galois de Meyzieux, dans la banlieue de Lyon, est exclue de son cours de chimie pour perturbations. Au téléphone avec sa mère, elle raconte : « *J'ai été virée et* [le professeur] *a baissé mon pantalon pour me donner une fessée* ». Des propos entendus par son père qui, furieux, part récupérer sa fille. Elle se plaint alors que « *tout le monde a vu* sa *culotte* ».

Une gifle « monumentale »

Arrivé dans l'établissement, Hadi H. est guidé par sa fille jusqu'à la salle des professeurs, où il reconnait immédiatement l'enseignant de chimie et lui demande : « *C'est toi qui a baissé la culotte de ma fille ?* ». Selon les propos du CPE, témoin de la scène, le quadragénaire a alors donné à l'enseignant une gifle « *monumentale* ».

Les professeurs de l'établissement ont fait grève pendant deux jours à la suite de cet incident, dénoncé également par Jean-Michel Blanquer, qui rappelait que « *nous devons un respect sans faille à tous les professeurs de France* ». Une enquête a été ouverte et n'a pas permis de vérifier les dires de la jeune fille. Cette dernière est revenue sur ses déclarations, précisant que son enseignant l'avait juste « *tenue par le pantalon* » pour la faire descendre d'une chaise.

Lors de l'audience, l'avocate de l'enseignant a précisé que ce dernier « *en a gros sur le cœur* » et qu'il n'osait plus se retrouver seul avec un ou une élève. La principale du collège, elle, l'a décrit comme « *la mascotte* » et « *l'emblème*» du collège. L'adolescente, âgée de 13 ans, a été suspendue de son collège dans l'attente de son conseil de discipline.

Valeurs Actuelles